



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

15 mars 2022

Délibération du CA n° 2022/14

Objet : Conventions :

Avenant n°4 - Convention entre l'association des personnels et le Crous: octroi de subvention de fonctionnement

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Rapporteur :

Monsieur Jean-Jacques GENE BRIER, Directeur Général du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

L'avenant n°4 à la convention entre l'association des personnels du Crous et le Crous (octroi de subvention de fonctionnement) est approuvé à ***l'unanimité***.

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **28**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote: **26** dont **9** procuration(s)

Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **26**

Clermont-Ferrand, le 15 mars 2022
Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour
l'Enseignement supérieur, la Recherche et
l'Innovation de la région académique Auvergne-
Rhône-Alpes.